



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE
CANTON DE VILLARS-LES-DOBES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 FEVRIER 2022

Date de la convocation : 02/02/2022

Date d'affichage : 02/02/2022

Membres en exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 03

Votants : 13

L'an deux mil vingt-deux, le 10 février, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel-en-Dombes, se sont réunis à la Salle des Fêtes de la Commune en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Dominique PETRONE, Maire de Saint-Marcel-en-Dombes.

Présents :

- Mesdames Françoise RASTOLL, Annie CALLAMARD, Martine DURET, Nadège GEOFFROY, Anne-Hélène MATHIEU
 - Messieurs Mourad RAHMANI, Ludovic LAFARGE, Xavier LANTHEAUME, Éric MERLINO.
- formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 Membres.

Excusé ayant donné procuration :

- Madame Sylvie PEGOURIE, procuration à Dominique PETRONE
- Madame Patricia ALLOUCHE, procuration à Annie CALLAMARD
- Monsieur Yohan BARTHEL, procuration à Mourad RAHMANI

Excusé sans procuration : Madame Martine MARCUCCILLI

Absent : Monsieur Thierry DUSSAUGE

Secrétaire de séance : Monsieur Mourad RAHMANI a été élu.

La séance est ouverte à 20h00

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Mourad RAHMANI accepte cette fonction et est désigné à l'unanimité par le Conseil.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 décembre 2021

Rectification pour l'absence de Monsieur Éric Merlino qui était excusé.